

SGPA CGT Le principe de réalité s'impose à tous

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PERSONNELS DU SERVICE PUBLIC DE L'ARCHÉOLOGIE 12, rue de Louvois - 75002 paris tél : 01 40 15 51 70 fax : 01 40 15 51 77 mèl : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

50 postes CDI ouverts avant la fin de l'année 2009.

La direction de l'Inrap a annoncé du bout des lèvres au comité technique paritaire du 7 juillet 2009 l'ouverture de 50 postes CDI à la fin de l'année 2009. Ces postes seraient ouverts pour compenser les départs et saturer le plafond d'emploi CDI à 1753 ETP.

En effet ces ouvertures de postes font suite aux négociations du préavis de grève déposé par le Sgpa CGT et le Snac FSU pour le 26 mai 2009 auprès de la ministre de la Culture. Les organisations syndicales avaient alors rappelé la règle, à savoir que les besoins permanents devaient être pourvus par du CDI.

La CGT a aussi tenu a rappeler au Cabinet de la ministre qu'à l'Inrap :

- ► Au 31 décembre 2007, le nombre d'ETPT CDI était de 1713,9 (1717 ETP).
- ► Au 31 décembre 2008, le nombre d'ETPT était de 1705,7 (1701,5 ETP).
- ▶ Pour un plafond des autorisations d'emploi fixé à 1953 ETP dès le début des années 2007 et 2008 par le Parlement, il y a bien un déficit chronique de l'emploi permanent !

La CGT a alors rappelé que le plafond d'emploi CDI était sous consommé depuis deux ans. Il faut savoir qu'il existe un autre plafond d'emploi, celui de l'emploi CDI, qui est limité à 1753 ETP depuis 2007 à l'Inrap. Ceci est une pure invention comptable de gestionnaires de Bercy soucieux de limiter l'emploi CDI. Or, depuis 2007, 50 ETP CDI de ce plafond d'emploi sont pourvus par 50 ETP CDD. Il a donc été exigé l'ouverture d'une soixantaine de postes pour compenser le déficit chronique de l'emploi permanent de ce plafond d'emploi artificiel.

C'est en partie chose faite avec l'ouverture de ces 50 postes. Mais en partie seulement. En compensant seulement à la fin de l'année, pour des recrutements qui n'interviendront en réalité qu'aux calendes grecques, ces 50 ouvertures de postes bien tardives « autorisent » toujours la direction de l'Inrap à utiliser les précaires en lieu et place de l'emploi CDI. La direction de l'Inrap devrait anticiper beaucoup plus ces départs afin de remettre les postes CDI dans le circuit beaucoup plus rapidement.

65 ETP CDD en plus à partir du 1er août 2009.

En lieu et place du CDO, la Cgt n'a cessé de demander une allocation de moyens supplémentaires pour faire face aux files d'attentes, grande source d'irritation, entre autres, des aménageurs et des parlementaires, par la même occasion.

Les services déconcentrés de l'Inrap ont reçu une notification d'allocation de moyens supplémentaires à hauteur de 65 ETP CDD pour l'ensemble de l'établissement à compter du 1er août.

Cela vient s'ajouter aux 200 ETP CDD alloués en début d'année et voté au conseil d'administration le 27 novembre 2008. Ils portent la capacité opérationnelle de l'établissement à 2000 ETP. Ils doivent permettre de prendre en considération la situation actuelle des aménageurs et réduire ainsi les files d'attente des opérations archéologiques, les fouilles notamment. En effet cette allocation de moyens supplémentaires ne visent pas les opérations de diagnostics, à notre connaissance, et c'est regrettable.

Regrettable pour la qualité du service rendu aux aménageurs en attente de diagnostics et pour l'organisation du travail qu'implique cette nouvelle allocation de moyens uniquement sur les fouilles confinant ainsi les CDI un peu plus sur les opérations de diagnostics.

Le décret CDO étant coincé au Conseil d'Etat, il n'y avait pas trente six solutions pour éviter une crise supplémentaire à la rentrée. Crise de moyens tant humains que financiers. Comme quoi, quand ils veulent ...